

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social : 18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au deuxième trimestre 2024.

	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	JUIN-24	JUIN-23 (3)	Décembre- 2023 (3)	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	375 916	348 916	718 181	679 651	1 391 858	5,7%
INTERETS	276 160	258 024	529 582	509 527	1 039 599	3,9%
COMMISSIONS EN PRODUITS	39 274	38 964	74 513	70 314	144 670	6,0%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	60 482	51 928	114 086	99 811	207 589	14,3%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	180 581	182 980	356 633	366 834	726 812	-2,8%
INTERETS ENCOURUS	177 167	180 138	350 110	361 109	712 851	-3,0%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 414	2 842	6 523	5 725	13 961	13,9%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	195 335	165 936	361 548	312 818	665 046	15,6%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 654	1 657	3 469	3 842	8 793	-9,7%
5- CHARGES OPERATOIRES	66 288	64 811	134 559	125 373	241 729	7,3%
FRAIS DE PERSONNEL	47 616	47 760	95 528	88 902	176 427	7,5%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	18 672	17 051	39 031	36 471	65 302	7,0%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	2 719 581	2 305 303	2 494 723	18,0%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	137 760	244 789	269 275	-43,7%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	2 581 821	2 060 514	2 225 448	25,3%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 739 397	10 569 381	10 211 362	1,6%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	9 274 472	8 891 745	8 751 506	4,3%
DEPOTS A VUE	-	-	3 254 096	2 974 459	2 748 945	9,4%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 698 289	3 376 787	3 569 091	9,5%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 309 970	1 491 793	1 365 143	-12,2%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 281 285	1 192 958	1 193 348	7,4%

(1) L'encours des crédits fin Juin 2024 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) Les chiffres de 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE

AU 30/06/2024

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2024.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/06/2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au deuxième trimestre de l'exercice 2024.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du deuxième trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 739 MDT à fin Juin 2024, contre 10 569 MDT à fin Juin 2023, soit une augmentation de **1,6 %**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 274 MDT à fin Juin 2024, contre 8 892 MDT à fin Juin 2023, soit une augmentation de **4,3 %**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont diminué de **12,2 %**, pour atteindre 1 310 MDT à fin Juin 2024 contre 1 492 MDT à fin Juin 2023.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 20,1 MDT, soit **3,9 %**, pour atteindre 529,6 MDT à fin Juin 2024 contre 509,5 MDT à fin Juin 2023.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 4,2 MDT, soit **6 %**, pour atteindre 74,5 MDT à fin Juin 2024 contre 70,3 MDT à fin Juin 2023.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **361,5 MDT** à fin Juin 2024, contre **312,8 MDT** à fin Juin 2023, soit une progression de **15,6 %**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **7 %**, pour atteindre 39 MDT à fin Juin 2024 contre 36,5 MDT à fin Juin 2023.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **7,5 %**, pour atteindre 95,5 MDT à fin Juin 2024 contre 88,9 MDT à fin Juin 2023.